

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

LE PRÉSIDENT

SÉANCE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2025

CHRISTIAN DEMUYNCK

L'an deux mille vingt-cinq, le samedi 28 juin à dix heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni en assemblée, sous la Présidence de Mme PONZIO-REFATTI, Vice-Présidente du CCAS, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 03 juin 2025, conformément à la procédure.

Nombre de membres composant
Le Conseil d'Administration : 13

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme PONZIO-REFATTI, Mme YILMAZ, Mme DIAS, M. FREMIN, Mme BIENTZ, Mme COMBES (arrivée à 10h45), Mme TESTE, M. ROSSI

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. DEMUYNCK donne pouvoir à Mme PONZIO-REFATTI
Mme BRECHU donne pouvoir à Mme YILMAZ

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme COSTA
M. LEBORGNE
Mme PONCHARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme CHATIGNON

N° 2025.06.14 - Acceptation d'un don exceptionnel au CCAS

Sur Présentation de Mme PONZIO-REFATTI, Vice-Présidente,

6 rue du Général de Gaulle
93360 Neuilly-Plaisance
Tél. : 01 43 00 96 16
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

contact@mairie-neuillyplaisance.com

*(Tous les courriers doivent être
adressés impersonnellement à
Monsieur le Maire)*

Certifié exécutoire
Acte publié le 15 / 07 / 2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu l'article L.123-08 du code de l'action sociale et des familles autorisant le président du Centre Communal d'Action Sociale à accepter, à titre conservatoire, des dons et des legs,

Vu l'article L.123-25 du même code précisant que les recettes d'exploitation et de fonctionnement du CCAS peuvent comprendre notamment les ressources propres provenant des dons et legs qui lui sont faits,

Considérant que Madame ROUSSELET Arlette a décidé de faire un don d'un montant de deux cent vingt euros (220 €) au CCAS,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ,**

- **ARTICLE 1 : ACCEPTE** le don en chèque de Madame ROUSSELET Arlette d'un montant de deux cent vingt euros (220 €).
- **ARTICLE 2 : AFFECTE** ce montant en recettes au compte 7713 du budget 2025 au CCAS.

Christian DEMUYNCK
Maire
Président du CCAS



Brigitte CHATIGNON
Secrétaire